COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

ADMINISTRATION GENERALE - Conseil de développement - Extension du périmètre et appel à candidatures.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

REÇU PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ETAT A ST QUENTIN
LE 30 JAN. 2017
SOUS - PRÉFECTURE

Date de convocation : 10/01/17

Date d'affichage : 10/01/17

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers votant : 76

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 16 JANVIER 2017 à 08h30

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Monique BRY, M. Philippe CARAMELLE, Mme Anne CARDON, M. Guy DAMBRE, M. Bernard DELAIRE, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, M. Gilles GILLET, M. Paul GIRONDE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Jacques HERY, Mme Françoise JACOB, Mme Patricia KUKULSKI, Mme Danielle LANCO, M. Michel LANGLET, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Christine LEDORAY, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jean LEFEVRE, M. Michel LEFEVRE, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Yannick LEJEUNE, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Roger LURIN, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, M. José PEREZ, M. Christian PIERRET, Mme Agnès POTEL, M. Alain RACHESBOEUF, M. Roland RENARD, Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique RYO, M. Karim SAÏDI, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Vincent SAVELLI, M. Richard TELATYNSKI, M. Olivier TOURNAY, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Alain VAN HYFTE, M. Hugues VAN MAELE, M. Claude VASSET, M. Jean-Marc WEBER.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Maryse SEFIKA représenté(e) par M. Gilles GILLET, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

La loi du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire, complétée par la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale, prévoient la mise en place d'un conseil de développement dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Aussi, le Conseil d'agglomération de Saint-Quentin a délibéré le 17 décembre 2015 pour la création d'un conseil de développement.

Ce conseil de développement a un double rôle :

- au sens strict de la loi, il est consulté et associé à l'élaboration du projet d'agglomération ;

- de façon plus large, le conseil communautaire peut le saisir et l'inviter à débattre de questions concernant le développement économique et urbain, la solidarité et la cohérence sociale et plus généralement les dossiers relatifs aux compétences du conseil communautaire dans leur ensemble. Il peut également formuler des propositions ou avis portés à la connaissance du conseil communautaire.

Pour qu'il reflète au mieux la diversité des activités économiques, sociales, culturelles ou associatives présentes sur le territoire, il est composé de quatre collèges :

- **le collège des organismes institutionnels** répartis de façon équilibrée dans les domaines de l'économie, de l'enseignement, des organismes consulaires ;

- **le collège des entreprises et activités économiques** composé de PME-PMI, de commerçants, d'artisans et de professions libérales ;

- **le collège de la vie associative** composé de représentants des associations ;

- **le collège des personnalités qualifiées**.

Les membres en place, au nombre de 57, seront maintenus.

Dans le cadre de la fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin avec la Communauté de communes du canton de Saint-Simon, il est proposé au conseil d'étendre le périmètre du conseil de développement au territoire du nouvel EPCI.

Afin qu'il puisse être étendu, il convient d'envisager les modalités de désignation de ses membres.

Sur cette base, M. le Président sera mandaté pour lancer un appel à candidatures qui viendra compléter la composition actuelle du conseil de développement. Les nouveaux membres seront issus du territoire de l'ex Communauté de communes du canton de Saint-Simon.

Le règlement intérieur existant précisant les questions relatives à son fonctionnement sera étendu au nouveau territoire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'extension du Conseil de développement sur le nouveau territoire, en application des textes précités ;

2°) d'approuver les modalités de fonctionnement de ce conseil précisées ci-dessus ;

3°) de mandater M. le Président pour lancer un appel à candidatures, étant entendu que le nombre de membres supplémentaires, compte tenu de la strate

démographique de l'ex Communauté de communes du canton de Saint-Simon, sera de huit.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Christine LEDORAY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS * (Aisne) *

Xavier BERTRAND

PUBLIÉ

LE 30 JAN. 2017